

SLOW

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du mercredi 15 novembre 2023</b> Par suite d'une convocation en date du 8 novembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 15 novembre à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10 <b>Délibération n°D_2023_11_15_02</b></p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absent ayant donné procuration : / Absent excusé : M. Jean-Philippe Gecchele Absents : M. Laurent Esteulle, M. Norbert Regard  Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Réalisation d'un projet d'utilité publique (local association, local acommercial et logements) sur le terrain cadastré section 0A n°2014 – Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur Christophe Comé, adjoint au Maire, informe l'assemblée que trois candidats ont répondu à l'avis d'appel à la concurrence pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de réalisation d'un projet d'utilité publique (local association, local commercial et logements) sur le terrain cadastré section 0A n°2014.

Il rappelle les critères d'analyse des offres, à savoir :

- valeur technique (30%),
- qualité environnementale (30%),
- prix (40%).

Après analyse des dossiers, il précise les notes obtenues par chacun des candidats :

- groupement d'entreprises EAD Architectes (74960 ANNECY) / 3D Ingénierie (74960 ANNECY) / GTD Structure (74960 ANNECY) / COTIB (74000 ANNECY) : 74.5
- INGENIUS Atelier d'architecture (74270 MINZIER) : 85.04
- groupement d'entreprises Patrick MAISONNET Architecte (74000 Anancy) / CHAVENEAU OHASHI (69001 Lyon) / CE2T Ingénierie (74370 METZ-TESSY) / SARL BET PLANTIER (74960 ANNECY) / CETBI (74600 ANNECY) : 73.38

Il souligne que le candidat basé à Minzier se détache nettement et qu'il assure la compétence Economie et la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) ce qui faciliterait la concertation dans la réalisation du projet tout au long du chantier.



Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°D\_2023\_08\_03\_04 du 3 août 2023 autorisant Monsieur le Maire à lancer la procédure du projet de réalisation d'un projet d'utilité publique (local association, local commercial et logements) sur le terrain cadastré section 0A n°2014,

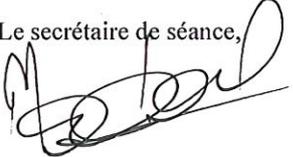
Vu la décision du Maire n°DEC\_2023\_11\_10 du 10 novembre 2023 portant sur l'élaboration d'un marché public de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de réalisation d'un projet d'utilité publique (local association, local commercial et logements) sur le terrain cadastré section 0A n°2014,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par Monsieur Eric Meynet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise dans le cadre du projet de réalisation d'un projet d'utilité publique (local association, local commercial et logements) sur le terrain cadastré section 0A n°2014 :  
*Entreprise : SARL INGENIUS ARCHITECTES – 263, route de la Fruitière – 74270 MINZIER*  
*Montant : 86 250.00 € H.T. soit 103500.00 € T.T.C.*

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le :  <b>2 0 NOV. 2023</b></p> <p>De sa publication : <b>2 0 NOV. 2023</b></p> <p>Et de sa mise en ligne le : <b>2 0 NOV. 2023</b></p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 15 novembre 2023</p> <p>Le Maire,            Georges CANICATTI</p> <p>Le secrétaire de séance,            Pierrette BATON MARECHAL</p>
---	--